

Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
Réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle
14 et 15 octobre 2009
Calgary (Alberta)

Présent :

Tom Levey (Acuren)	André Régimbald (CCSN)
Alan Brady (TISI)	Henry Rabski (CCSN)
Chris Spencer (Spencer Manufacturing)	Peter Fundarek (CCSN)
Rick Debruyn (Aztec Inspection)	Peter Larkin (CCSN)
	Eric Fortier (CCSN)

Madalena Coutinho (animatrice, Intersol Group)

Absents

Karen Mayer (CCSN)	François Rodier (Labcan)
Joel Kish (Inspectrum)	

09(GTG-10) Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8 h 30. M. André Régimbald, directeur général à la Direction de la réglementation des substances nucléaires (DRSN), souhaite la bienvenue aux représentants présents. M. Régimbald invite le Groupe à poursuivre le travail entamé lors de la dernière réunion, tenue le 6 mai 2009 à Nisku, en Alberta.

09(GTG-10) 1.0 Ordre du jour

Un membre de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) propose quelques changements mineurs à l'ordre du jour. L'ordre du jour est établi dans le but de fournir au Groupe une structure de base, mais qui offre la souplesse nécessaire pour discuter d'autres points. Il est attendu que le Groupe de travail présente un compte rendu à la Commission au sujet du travail effectué au début de 2010. Idéalement, le rapport comprendra les questions de fond ayant été étudiées par le groupe de travail. L'accent sera mis sur les actions qui ont été prévues ou mises en œuvre. L'équipe de la Division des autorisateurs de transport et du soutien stratégique (DATSS) sera disponible au besoin. Le directeur de la DATSS peut également être joint par téléphone.

M^{me} Madalena Coutinho, animatrice de la réunion, entreprend un examen du mandat, des lignes directrices et des questions relatives à la participation, ainsi que des attentes du Groupe de travail. Résultat de la discussion de groupe : le Groupe de travail doit parler d'une seule voix lors de la réunion de la Commission lorsqu'il fera un compte rendu sur le Groupe de travail sur la gammagraphie.

09(GTG-10) 2.0 Mandat du Groupe de travail

Raisons justifiant l'existence du Groupe (énoncé de mandat)

Un membre de l'industrie a remarqué des différences entre l'énoncé qu'il a inscrit dans ses notes personnelles et ce qui a été écrit dans le procès-verbal de la dernière rencontre. Personne ne peut expliquer la différence, mais à la fin des deux jours de réunion, il est décidé que le mandat du Groupe serait le suivant :

« Le mandat du Groupe de travail sur la gammagraphie est de collaborer à la mise en place de solutions qui encouragent une solide culture de la radioprotection dans la communauté de la gammagraphie industrielle tout en respectant et en comprenant les intérêts et les attentes des parties intéressées. »

Ce mandat est confirmé et accepté par tous les membres présents à la fin du deuxième jour de réunion.

Mandat (objectif)

L'objectif de la discussion est la mise sur pied d'un processus efficace d'échange d'informations et de communications et discussions améliorées entre l'industrie et la CCSN concernant les questions, les préoccupations, les besoins et l'interprétation des exigences réglementaires relativement à la gammagraphie industrielle.

Portée :

Les objectifs suivants du Groupe sont examinés :

1. Améliorer la culture de la radioprotection.
2. Améliorer la communication entre l'industrie et la CCSN à propos des questions clés et des faiblesses.
3. Faire preuve de leadership en servant d'exemple.
4. Amorcer des changements.
5. Maintenir une communication ouverte.
6. Faire preuve d'un esprit de coopération.
7. Résoudre les problèmes et présenter des résultats aux parties intéressées.
8. Contribuer au maintien d'un milieu de travail plus sécuritaire.
9. Apporter une contribution sensée à la rédaction d'un guide portant sur les demandes de permis pour la gammagraphie industrielle et sur les méthodes de réglementation générales. Il s'agit d'une forme de consultation préalable (il faut d'abord faire nos devoirs).

Le Groupe en vient à la conclusion que les objectifs s'appliquent encore dans ces mots exacts.

09(GTG-10) 2.1 **Production de rapports**

Toutes les tâches de secrétariat incomberont à la CCSN. Les procès-verbaux seront notés par une personne de l'équipe de la CCSN qui assiste aux réunions du Groupe de travail.

09(GTG-10) 2.2 **Structure et composition**

Le Groupe a été créé à la demande de la Commission et à la suite d'une entente entre l'équipe de la CCSN et l'industrie pour améliorer la communication et le rendement dans le milieu de la gammagraphie.

- 1) Il n'y aura **aucun** remplacement de membres.
- 2) Il faut avoir une représentation régionale (est et ouest), mais cela peut varier selon l'intérêt du groupe.
- 3) Le quorum est défini comme suit : trois membres de l'équipe de la CCSN + trois membres de l'industrie + 1.
- 4) Nomination des membres : toutes les candidatures sont soumises au groupe et choisies par lui.
- 5) Le directeur général de la DRSN aura le dernier veto dans le cas de nouveaux membres potentiels. Idéalement, on souhaite un engagement de trois ans de la part des membres, avec possibilité d'un renouvellement (pour un total de six ans). Le groupe a convenu que les mandats des représentants de l'industrie doivent se chevaucher afin de maintenir la continuité.

Les membres de la CCSN seront choisis selon leur poste. Il y aura des représentants de la Division de l'inspection des activités autorisées (DIAA), de la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement (DPSNAR), et de la Division des autorisations de transport et du soutien stratégique (DATSS).

Le Groupe de travail pourrait accepter un membre supplémentaire de l'industrie, à la condition que ce soit un technicien travaillant dans l'industrie (OAEA ou de niveau 2). La question des commandites est soulevée. Il est déterminé que cette personne aurait besoin d'un soutien complet de son employeur.

La CCSN s'occupera de toutes les dispositions logistiques (salle, café, etc.), mais est ouverte aux propositions de la part de l'industrie pour la tenue des réunions du Groupe de travail. Les membres doivent se charger de leurs arrangements de voyage respectifs.

09(GTG-10) 2.3 **Logistique relative au Groupe de travail**

La CCSN est tenue d'établir l'ordre du jour pour les réunions.

Il y aura un président (CCSN) ainsi qu'un coprésident (industrie). Certaines réunions peuvent être présidées par le coprésident. Le président et le coprésident communiqueront avec le secrétaire, qui communiquera à son tour avec les membres.

L'ordre du jour devra être envoyé à tout le monde au moins deux semaines avant la réunion, afin que des changements puissent être apportés dans un délai adéquat et que les membres puissent se préparer pour la réunion. Tous les documents produits par le Groupe de travail devront être publiés dans les deux langues officielles.

Le Groupe de travail devra se rencontrer au moins deux fois par année. De façon générale, il y aura une réunion au printemps et une à l'automne, dans l'Est ou dans l'Ouest du Canada, selon la décision du groupe. On peut utiliser les technologies, comme la vidéoconférence, pour réduire les coûts.

Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu s'il y a consensus au sein du groupe. D'autres personnes peuvent être invitées à participer aux réunions du Groupe de travail (comme un représentant pour de nouveaux équipements, un représentant de Ressources naturelles Canada pour parler du processus d'accréditation, un spécialiste en radioprotection pour animer une discussion sur la détermination du débit de dose), avec l'accord du président et du coprésident. Les observateurs sont admis aux réunions à condition d'avoir obtenu l'accord du président et du coprésident.

09(GTG-10) 2.4 **Processus décisionnel**

Toutes les décisions prises par le groupe le seront par consensus plutôt que par majorité. Un système de décision basé sur les doigts de la main, nécessitant au moins trois doigts pour chaque membre, est requis pour qu'une décision soit adoptée. Ce système consiste en ce que chaque membre lève un certain nombre de doigts pour montrer son accord ou son désaccord (un doigt signifie un désaccord avec la proposition, tandis que cinq doigts démontrent un appui total).

09(GTG-10) 3.0 **Point à l'ordre du jour : Communication**

Un membre de l'industrie et un membre de la CCSN font une présentation pour placer la communication dans un contexte pertinent. À la fin de la présentation, le groupe soulève la question qui suit : « **Que pouvons-nous faire pour améliorer notre communication?** » Le Groupe de travail détermine les priorités suivantes :

Les **priorités 1A et 1B** représentent un gros projet devant être réalisé par étapes.

Priorité 1A – Faire connaître tous les incidents à la CCSN dans un rapport annuel et le distribuer par la poste.

Obstacles : peu de renseignements, suivi nécessaire de la part des inspecteurs, ne peut être catégorisé, incohérence dans les rapports des titulaires de permis, problèmes de gestion de temps et de ressources.

Priorité 1B – Concevoir une banque de données sur les incidents pouvant donner des renseignements plus détaillés.

Obstacles : ressources techniques pour faire l'analyse, information incomplète, atteinte des résultats visés.

Priorité 2 – Le groupe industriel doit mettre sur pied une stratégie de réseau afin de joindre tous les membres, pas seulement ceux de la Canadian Industrial Radiography Safety Association(CIRSA). On présentera une mise à jour à la prochaine réunion.

Priorité 3 – Partager les outils : penser à la sécurité; méthodes d'analyse des causes fondamentales par des ateliers et leur publication sur le site Web de CIRSA. Un membre de l'industrie mentionne que l'industrie désire continuer à partager les outils développés par les membres par le biais de la CIRSA.

Obstacle : réseau de titulaires de permis limité.

Priorité 4 – Faire connaître les mesures réglementaires sur le site Web de la CCSN. Obstacles : délai de 5 à 10 jours en raison du processus d'approbation interne et de la traduction (accès au site).

Priorité 5 – Mettre à jour les formateurs pour qu'ils puissent communiquer le climat de réglementation et les problèmes courants lors d'ateliers.

Obstacles : Qui sont les formateurs? La logistique de mise sur pied des ateliers (où, quand, qui les donne) pour un petit module comprenant 40 heures de formation pour les opérateurs d'appareil d'exposition accrédités (OAEA).

La CCSN pourrait prévoir un endroit sur son site Web pour y afficher les homologations concernant les matières sous forme spéciale ainsi que les modèles de colis.

Priorité 6 – Rapport d'incidents : la CCSN devrait avoir un processus pour permettre à l'industrie d'être au courant des incidents. Un membre de la CCSN suggère d'envoyer des avis d'information à cet effet.

09(GTG-10) 4.0 Point à l'ordre du jour : Conformité

Au cours du deuxième jour de la réunion, la séance commence par une revue du premier jour et on aborde le nouveau sujet de discussion. Un membre de l'industrie et un membre de la CCSN font des présentations au sujet de la conformité selon leurs points de vue respectifs.

Après ces exposés, le Groupe de travail soulève la question suivante : « **Que pouvons-nous faire pour assurer une conformité à 100 %?** » Le Groupe de travail établit les priorités suivantes :

Priorité 1 – Améliorer la connaissance des règlements sur le transport des matières dangereuses par des ateliers; fournir des outils (formulaires), des formations ciblées, des cours en ligne et produire des vidéos.

Obstacles : logistique des ateliers, rejoindre l'industrie, trouver un formateur pour le transport des matières dangereuses de classe 7.

Priorité 2 – Mettre au point des mesures de contrôle pour empêcher la continuité de la non-conformité (perfectionnement des OAEA?)

Obstacles : perception d'incohérence entre les inspecteurs, attentes claires, compréhension des conséquences par les travailleurs et les titulaires de permis.

À quel moment les mesures peuvent-elles être mises en place?

Des mesures d'application ont été établies par l'organisme de réglementation.

Il existe des règles d'or (cote E = ordre).

Le groupe suggère une formation pratique par le manufacturier.

Priorité 3 – Partager des idées, des outils exemplaires, de bonnes histoires, des vidéos du manufacturier sur l'utilisation des appareils.

Obstacles : problèmes liés aux renseignements de nature exclusive, réticence possible de l'industrie à partager.

09(GTG-10) 5.0 Rétroaction du Groupe de travail et conclusion

La réunion était : intense, productive, constructrice de liens, stimulante, rentable (argent bien dépensé), informative (apprentissage) et transparente (lavage de linge sale). Elle a ouvert le dialogue et a permis un changement de conceptions, déterminé les zones clés à travailler, aidé à comprendre les besoins des autres, permis d'avoir de nouveaux points de vue sur des questions et des sujets, ainsi que de travailler hors de la zone de confort.

Ce qui doit figurer sur le prochain ordre du jour : demeurer concentré sur les priorités ayant été déterminées (mises à jour, rapport d'étapes à la prochaine réunion).

Prochains sujets devant être abordés

1. Équipement de gammagraphie (séance d'information pour une meilleure compréhension, pas nécessaire d'établir un plan d'action).
2. Problèmes de transport (quelqu'un pourrait assister à la réunion et expliquer le processus d'accréditation).
3. Problèmes rencontrés par l'industrie sur le terrain (quel équipement est utilisé par l'industrie, quels sont les obstacles, ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne mal). Cela permettrait à la CCSN de mieux comprendre le fonctionnement du matériel.
4. Les résultats de l'évaluation par la CCSN du programme actuel des OAEA afin de déterminer quels sont les changements à apporter, s'il y a lieu.

Qu'est-ce qui s'est bien passé dans la présentation et qu'est-ce qui doit être amélioré? Était-ce utile?

Le consensus obtenu parmi les membres présents indique que tout s'est bien passé lors de la réunion. Les sujets ont amené des discussions positives et de nombreuses idées visant à améliorer la communication et la conformité.

La CCSN suggère que la prochaine réunion ait lieu dans les bureaux de la DRSN, à Ottawa, le 15 décembre 2009. Cette réunion portera sur les mesures de suivi de la réunion d'octobre et le processus d'accréditation des opérateurs d'appareil d'exposition. L'industrie sera chargée de proposer un ordre du jour.

NOTE D'APRÈS-RÉUNION : la réunion a été reportée au 12 janvier 2010.

09(GTG-10) 6.0 **Préoccupations et attentes**

En guise de conclusion à la réunion, le Groupe de travail revoit les préoccupations soulevées lors de la réunion de mai 2009.

PRÉOCCUPATIONS

Les éléments en caractères gras ne sont plus des sujets de préoccupation.

- Bien que l'industrie soit écoutée, les solutions ne seront pas réalisées.
- Le temps, puisqu'il y a tant à faire et **les intentions cachées.**
- Le groupe essaierait d'en faire trop à la fois.
- Aucun objectif ne serait établi.**
- Création de fausses attentes.
- Nous serons trop formels et polis, et nous tournerons donc autour du pot sans rien accomplir.**
- Nous pouvons vraiment être ouverts et transparents entre nous.

- **Nous serons inefficaces en tant que groupe et les réunions seront plus des séances d'information que des dialogues productifs.**
- Un cadre réglementaire peut empêcher certains problèmes d'être réglés efficacement.

ATTENTES

- Accepter d'avoir des discussions pouvant mener à une situation gagnante pour l'industrie et la CCSN.
- Rendre la CCSN plus accessible en réduisant la paperasserie sans mettre en péril la sécurité.
- Élaborer et atteindre les objectifs et les attentes.
- Déterminer les objectifs communs avant la fin de la réunion.
- Déterminer les sujets prioritaires pour les gens concernés.
- Déterminer une voie à suivre directe et claire ainsi que des objectifs et des résultats clairs, et indiquer les mesures de suivi terminées à chaque réunion.
- Accepter d'inviter d'autres membres aux réunions pour leur expliquer pourquoi les choses sont comme elles le sont.
- Déterminer les questions à aborder, les ajouter à l'horaire et déterminer à quel moment un rapport doit être fait à leur sujet.
- Dresser un bon plan, améliorer la communication, avoir de meilleurs outils pour l'industrie : sensibilisation aux accidents, problèmes liés aux équipements et statistiques de dose.
- Un résultat positif pouvant mener à des collaborations ultérieures.
- L'équipe de la CCSN et l'industrie doivent clarifier ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas l'être, en conformité avec les changements de réglementation et de politiques.
- Nouer un dialogue.
- Établir des règles de base réalistes pouvant être respectées.
- Travailler ensemble, avoir du plaisir et établir la confiance.
- Partager des idées, faire des compromis.
- Communiquer d'une façon ouverte et honnête.
- Établir des attentes réalistes quant à la planification des réunions, et tenir compte des disponibilités du groupe.
- Déterminer les obstacles afin de savoir à l'avance ce qui est permis ou non, ce qui permet de ne pas perdre de temps.
- Mettre sur pied un processus de réunion comprenant le procès-verbal, l'enregistrement et le déroulement, ainsi que la portée.
- S'assurer que les membres reçoivent l'ordre du jour deux semaines avant chaque réunion de même que les comptes rendus des réunions.

Séance levée à 15 h 30, le 15 octobre 2009.

Procès-verbal rédigé par : E. Fortier et H. Rabski